Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_165-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 36
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet. Mme Veillard

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau,

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_165_020_7.1 : Charte numérique pour les EPN (Espaces publics numériques) de Couesnon Marches de Bretagne : évolution des règles d'impression

Madame Laetitia MEIGNAN Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le contenu de la charte numérique régissant l'usage d'internet, des réseaux et des services numériques dans les espaces publics numériques de Couesnon Marches de Bretagne.

La charte numérique ci-jointe fixe les droits et les devoirs des usagers pour l'accès aux services numériques de Couesnon Marches de Bretagne. Elle s'applique sur tous les sites communautaires proposant l'accès à internet et des services numériques.

Elle précise :

- Les conditions générales d'utilisation des outils, des réseaux et des ressources numériques
- Les responsabilités des utilisateurs en accord avec la législation

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_165-DE

Conditions d'accès

	Dès 8 ans	Moins de 10 ans	Dès 10 ans et adultes
A partir de quel âge ?	L'enfant peut utiliser les tablettes en autonomie	Pour aller sur internet et utiliser les jeux vidéo, l'enfant de moins de 10 ans est obligatoirement accompagné d'une personne de plus de 16 ans de son entourage.	L'enfant peut utiliser seul les ressources numériques de Couesnon Marches de Bretagne.
Quelle durée ?	30 minutes renouvelables 1 fois (1h maximum)	1h maximum d'écran tous supports confondus (ordinateur / tablette / Jeux Vidéo).	1 heure prolongeable sur demande auprès des agents de Couesnon Marches de Bretagne.

Accès aux postes informatiques et à Internet :

L'accès aux postes informatiques et à Internet est libre et gratuit.

Pour le réseau des bibliothèques, une carte d'adhésion gratuite est nécessaire, avec autorisation parentale signée pour les mineurs.

L'enfant de moins de 10 ans est obligatoirement accompagné d'une personne de plus de 16 ans de son entourage. Cette personne responsable reste auprès de l'enfant, le guide et l'accompagne pendant le temps de consultation d'internet.

La consultation collective est possible dans la limite de deux personnes par poste.

Accès aux tablettes numériques :
Des tablettes sont mises à disposition dans les locaux des bibliothèques. Leur utilisation nécessite une inscription au réseau des bibliothèques. La tablette sera enregistrée sur le compte de l'adhérent lors de son utilisation.

Accès aux consoles de jeux vidéo :
L'utilisation des consoles de jeux vidéo nécessite une inscription au réseau des bibliothèques. Les manettes et les jeux choisis sont remis par le bibliothécaire après enregistrement du jeu sur le compte de l'adhérent.

Choix du jeu
Il ne peut être choisi que deux jeux par créneaux, sans possibilité d'en changer pendant la séance. L'accès aux jeux est soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par la PEGI.

Durée de jeu
La durée de jeu maximum est de 1 heure, pour les joueurs et pour les spectateurs. Les agents de Couesnon Marches de Bretagne se réserve le droit de mettre fin à un créneau en cas de comportement inopportun et/ou du non-respect du règlement intérieur du réseau des bibliothèques.

Les enfants de **moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte responsable** lors de l'utilisation de ces consoles.

Modalités d'accès pour les mineurs

L'usage des services numériques par les mineurs nécessite la signature d'une autorisation parentale qui sera remise par les agents de Couesnon Marches de Bretagne. Sur le réseau des bibliothèques, une carte d'adhésion, délivrée gratuitement, est obligatoire.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_165-DE

Temps d'utilisation

Le temps d'utilisation des outils numériques est limité **à une heure maximum pour les moins de 10 ans et à 1 heure prolongeable sur demande pour les plus de 10 ans et adultes.**
Les agents de Couesnon Marches de Bretagne peuvent limiter le temps d'écran des mineurs en rappelant les règles d'hygiène numérique (Règle 3-6-9-12 de Tisseron, disponible dans tous les espaces numériques de Couesnon Marches de Bretagne)

Article 12 – Impression

Modification proposée : Les photocopies et impressions noir et blanc sont gratuites. Elles sont limitées à 10 impressions par semaine (auparavant, impression couleur possible).

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, propose :

- **De valider l'évolution de la Charte numérique pour les EPN (Espaces publics numériques) de Couesnon Marches de Bretagne telle que présentée ci-dessus.**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente de la Culture et du Tourisme, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE